

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 27 mars 2023 à 20h30**

**Finances, Commande publique, Moyens**

**13 - Mise à jour plan de financement pistes cyclables co-financement (REACT-EU)**

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Par délibération n°4 du Conseil Municipal du 31 janvier 2022, la commune de Vire Normandie s'est engagée dans un projet de pistes cyclables de St Germain de Tallevende vers la Place Ste Anne et de la Gare SnCF vers la Gare Routière. Ladite délibération précisait que « Ces deux projets sont susceptibles d'être éligibles à des subventions des fonds européens FEDER dans le cadre de l'aide MOBILITE DURABLE (REACT-EU) et de la Région.

Ces deux projets ont été déposés le 25 février auprès de la Région.

15 mars, la Région Normandie informait monsieur le Maire de la recevabilité pour instruction du projet « Constitution de pistes cyclables sur Vire Normandie en faveur d'une mobilité active et durable des déplacements du quotidien » (Objectif spécifique n° 8.05 Soutenir le développement et la résilience des territoires - REACT-EU 8.05.1 Mobilité durable

Néanmoins, la délibération n°4 du 31 janvier 2022 nécessitait d'être complétée du plan de financement. Par conséquent, la délibération n°4 du 31 janvier 2022 est abrogée et complétée par la délibération du 28 mars 2022 faisant apparaître le plan de financement suivant :

	<b>Projet 1</b>	<b>Projet 2</b>
Coût travaux voirie	450 000 € HT	250 000 € HT
Coût ouvrage d'art	60 000 € HT	
Coût frais études (topo, bornage, achat terrain...)	50 000 € HT	20 000 € HT
Coût abris vélo	50 000 € HT	100 000 € HT
<b>TOTAL</b>	<b>610 000 € HT</b>	<b>370 000 € HT</b>
=	<b>980 000 € HT</b>	

<b>Coût global du projet</b>	<b>980 000 €HT/ 1 176 000 €TTC</b>
<b>Autofinancement (20%)</b>	<b>196 000 €HT</b>
<b>Fonds européen FEDER REACT-EU (80%)</b>	<b>784 000 € HT</b>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230407-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2023

Affichage : 07/04/2023

Délibération n°2023/03/27/13 du 27 mars 2023 à 20h30



La Région nous informa via un courrier le 17/02/2023, que :

L'article L1111-9 I 2° du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le maître d'ouvrage d'une opération nécessitant le concours de plusieurs collectivités territoriales ou groupements de collectivités territoriales doit assurer le financement d'au moins 30 % du montant total des financements publics qui lui sont accordés.

Par conséquent, j'attire votre attention sur le fait que le taux de participation communautaire de 80% des investissements éligibles particulièrement élevé dans le cadre du soutien REACT EU, s'appuie sur le respect de cette obligation d'autofinancement par la commune de Vire Normandie de minimum 30% du montant global des investissements de cette opération. Cette condition est vérifiée par nos services respectifs dans le cadre de l'avenant en cours d'instruction pour optimisation du soutien REACT EU Mobilité Durable.

En date du 24/02/2023, la Région nous informait que le respect de l'obligation d'autofinancement minimum de 30% des investissements du projet est vérifié comme suit :

Poste de dépense		Montant (€) HT	TOTAL (HT)	Recettes	Montant (€) HT	Taux [%]
Prestations Intellectuelles (éligibles)	Etude géotechnique	5 680,00 €	17 245,00 €	FEDER	364 333,88 €	46,63
	Levé topographique	2 900,00 €				
	Etude structure	6 320,00 €				
	CSPS	2 345,00 €				
Travaux Lot 1	Préparation chantier non éligible	7 784,53 €	519 331,90 €	Vire Normandie	417 013,82 €	53,37
	Préparation de chantier éligible	3 367,47 €				
	AVS (éligible)	32 650,00 €				
	Travaux éligibles	172 799,20 €				
	Travaux non éligibles	195 175,70 €				
	Ouvrage d'art	107 555,00 €				
Travaux Lot 2	Préparation de chantier éligible	3 298,98 €	244 770,80 €			
	Préparation chantier non éligible	6 910,02 €				
	AVS (éligible)	54 800,00 €				
	Travaux éligibles	63 701,70 €				
	Travaux non éligibles	116 060,10 €				
<b>TOTAL (HT)</b>			<b>781 347,70 €</b>	<b>TOTAL (HT)</b>	<b>781 347,70 €</b>	<b>100,00</b>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230407-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2023

Affichage : 07/04/2023

Délibération n°2023/03/27/13 du 27 mars 2023 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Suite à la réception et l'analyse des offres, un avenant doit être signé pour modification du plan de financement à la convention FEDER REACT-EU pour l'opération N°21E01677.

Suite aux différents échanges avec La Région, le plan de financement ajusté pour l'avenant est le suivant :

Dépenses éligibles		Ressources		
Poste de dépense	Montant (€) HT	Source	Montant (€)	Taux (%)
Etudes	17 245,00 €			
Travaux Lot 1	316 371,67 €	FEDER	364 333,88 €	80,00%
Travaux Lot 2	121 800,60 €	Total aides publiques	364 333,88 €	80,00%
		Autofinancement Vire Normandie	91 083,47 €	20,00%
<b>TOTAL</b>	<b>455 417,35 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>455 417,35 €</b>	<b>100,00%</b>

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales par lequel le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

Considérant l'avis favorable de la Commission « Finances, Commande publique, Moyens » du 8 Mars 2023

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 14 mars 2023,

**Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- de donner son accord pour pouvoir inscrire à l'ordre du jour du Comité Régional de Programmation puis de la Commission permanente du Conseil régional du 13/04/23 l'avenant 1, pour modification du plan de financement, à la convention FEDER REACT EU pour l'opération N° 21E01677.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	44	10
Vote Pour	44	10
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Dimitri RENAULT

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230407-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2023

Affichage : 07/04/2023

Délibération n°2023/03/27/13 du 27 mars 2023 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

## REPUBLICQUE FRANÇAISE

### Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 34

Quorum (24) : Atteint

Nombre de membres excusés : 10

Nombre de membres excusés ayant  
donné pouvoir : 10

Nombre de membres absents: 3

Le 27 Mars 2023, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 21 Mars 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet de Vire Normandie le 21 Mars 2023.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard		<input checked="" type="checkbox"/>		Valérie OLLIVIER
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINÉ Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine		<input checked="" type="checkbox"/>		Patrick GOSSMANN
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230407-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2023

Affichage : 07/04/2023

Délibération n°2023/03/27/13 du 27 mars 2023 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Françoise FOUBERT
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel		<input checked="" type="checkbox"/>		Nicole DESMOTTES
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		Annie ROSSI
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra			<input checked="" type="checkbox"/>	
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine		<input checked="" type="checkbox"/>		Sylvie GELEZ
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230407-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2023

Affichage : 07/04/2023

Délibération n°2023/03/27/13 du 27 mars 2023 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230407-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2023  
Affichage : 07/04/2023

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.